



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mars 2022 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-deux, le vingt-neuf mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel et en visioconférence à l'Auditorium Pierre Claveleau (Lapouyade - 33620), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 23/03/2022

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le



ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	Ex	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	Ex	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	Ex	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	Ex	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	Ex	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD	P	Monsieur JOUBERT	Ex	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	V	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	V	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	Ex	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	Ex
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame BOUCHET		Madame GADRAT	V	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	Ex	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	Ex	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le



ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI

Monsieur Serge BROUDICHOUX, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais donne procuration à Monsieur Jean-Marie GOMBEAU, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais

Monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire donne procuration à Monsieur Nicolas TELLIER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais

Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais

Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Madame Gabi HÖPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la CALI

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 29 mars 2022, 27 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION N° 2022 - 14

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Vu l'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que, dans les établissements publics comportant une commune de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Vu l'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (ROB).

Considérant que le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

Considérant qu'ainsi le Président présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Considérant que dans les établissements comportant une commune de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux EPCI membres ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires 2022 a été présenté à l'ensemble des délégués présents et qu'il est joint à la présente délibération.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (25 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 5 procurations, prend :

Article 1 :

Acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022, tel qu'il a été présenté et tel qu'il est joint à la présente délibération.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 29 mars 2022

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter la stratégie d'actions et financière du SMICVAL en 2022. Ainsi, ce rapport abordera :

- Un contexte inédit de crise sanitaire et de conflit géopolitique (I)
- Le projet Impact, sa stratégie économique et les résultats 2021 (II)
- Les projets 2022 et le budget associé(III)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

I. Un contexte inédit de crise sanitaire et de conflit géopolitique

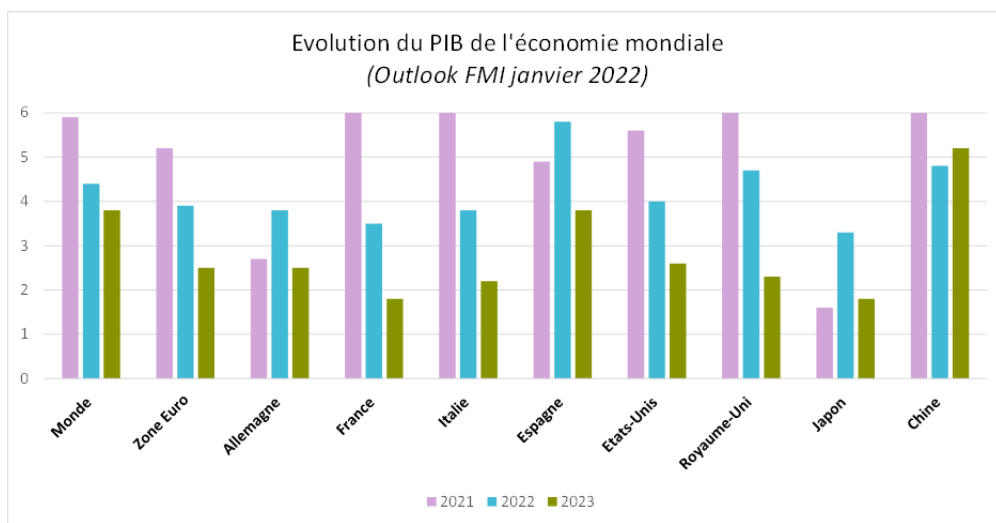
1. Impact de la crise sanitaire sur l'économie

a) Les perspectives économiques mondiales rebondissent plus rapidement qu'escompté

Après deux années marquées par la pandémie, les effets sur l'activité économique de la crise Covid-19 s'estompent progressivement. En effet, les actions de politiques monétaires et budgétaires mises en place depuis 2020, l'accommodation des économies à l'épidémie et aux variants, ainsi que la poursuite de la vaccination ont permis de ralentir ces effets négatifs.

Selon les prévisions de La Banque Mondiale, la croissance mondiale devrait ralentir de 5,5% en 2021 à 4,1% en 2022, et à 3,2% en 2023.

Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale. Elle est dépendante de l'efficacité des programmes de vaccination et des politiques de santé publique, de l'ampleur des aides publiques et de la dépendance nationale à certains secteurs comme le tourisme ou les services.



En France, la croissance du PIB 2021 est à 6,5 % et est prévue à 4 % pour 2022 par le Gouvernement dans le projet de loi de finances 2022 ; des niveaux assez proches des prévisions des principaux instituts de conjoncture.

b) Le retour du risque inflationniste

Les taux de croissance de sortie de crise sanitaire sont spectaculaires. Le rattrapage de la consommation des ménages dans le monde ainsi que la reprise de l'activité des entreprises provoquent une reprise sans équivalent (hors périodes de fin de guerre) mais s'accompagnent de tensions sur les chaînes d'approvisionnement.

L'inflation est alimentée par le décalage entre l'offre et la demande (vagues de liquidités apportées par les banques centrales, multitude de plans de soutien et de plans de relance, consommation progressive de l'épargne pléthorique des ménages et de la trésorerie des entreprises). L'inflation concerne en particulier les matières premières agricoles, l'énergie, le coût du transport.

Aux Etats Unis, l'inflation s'élève à 7,5% au mois de janvier, ce qui ne s'était plus vu depuis l'été 2008 et l'envolée du cours du pétrole. L'inflation dite « sous-jacente » (qui exclut l'énergie et l'alimentation) accélère aussi, sous la pression de la demande.

En Zone Euro, les prix à la consommation ont assez nettement accéléré ces derniers mois et cette dynamique se poursuit au premier semestre 2022. Selon la BCE, les prévisions d'inflation ont été considérablement revues à la hausse. Cette dernière devrait passer de 2,6% en 2021 à 3,5% en 2022, puis diminuer à 1,7% en 2023.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

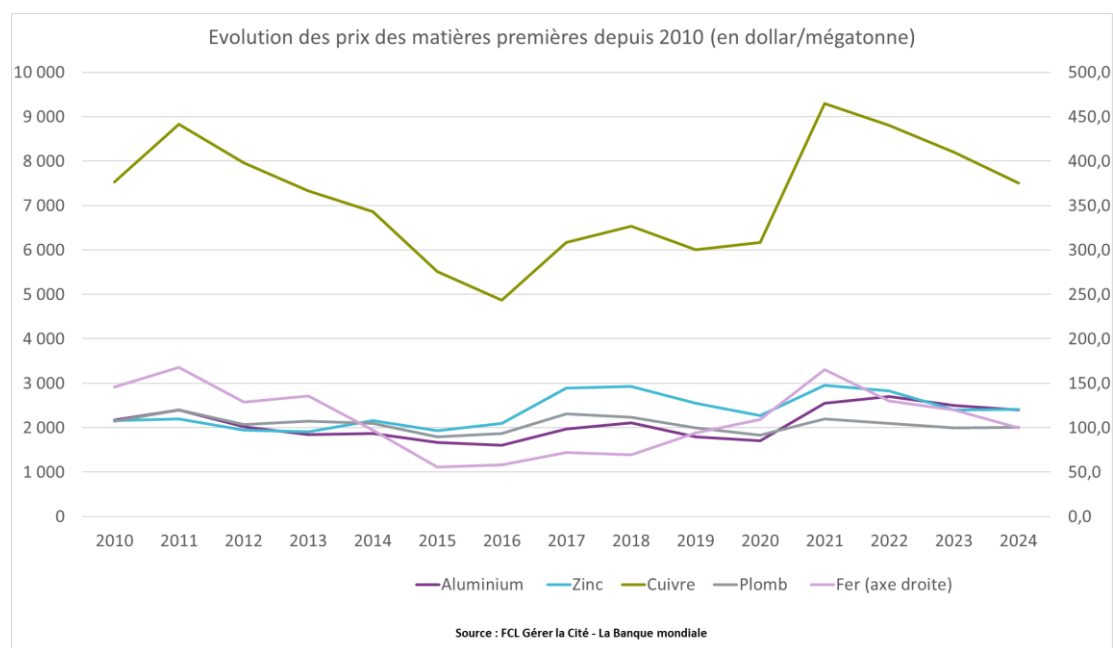
Affiché le

SLO

ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

c) L'évolution des prix des matières premières

Les cours des matières premières (matières premières agricoles, métaux et énergie) ont connu une forte augmentation à la fin de l'année 2021 et le pic historique a été dépassé en raison principalement du faible niveau des stocks et des problèmes d'approvisionnement.



Selon les prévisions de La Banque Mondiale, le prix de l'énergie devrait rester élevé en 2022 tandis que les cours des métaux devraient connaître un ralentissement (autour de 5%).

Les facteurs de hausse de prix restent présents : en raison de la persistance des problèmes d'approvisionnement et de stocks, de nouvelles flambées de prix pourraient se produire en 2022 à court terme. Par ailleurs, les économistes attendent une progression complémentaire des prix de l'énergie utilisée en grande partie dans le processus de production de certains métaux (tel que l'acier, le cuivre et l'aluminium).

Ainsi, la hausse du prix de l'énergie pourrait avoir un impact significatif sur l'évolution du prix de certaines matières premières recyclées.


2. Un contexte global tendu qui va renforcer des contraintes budgétaires déjà très fortes

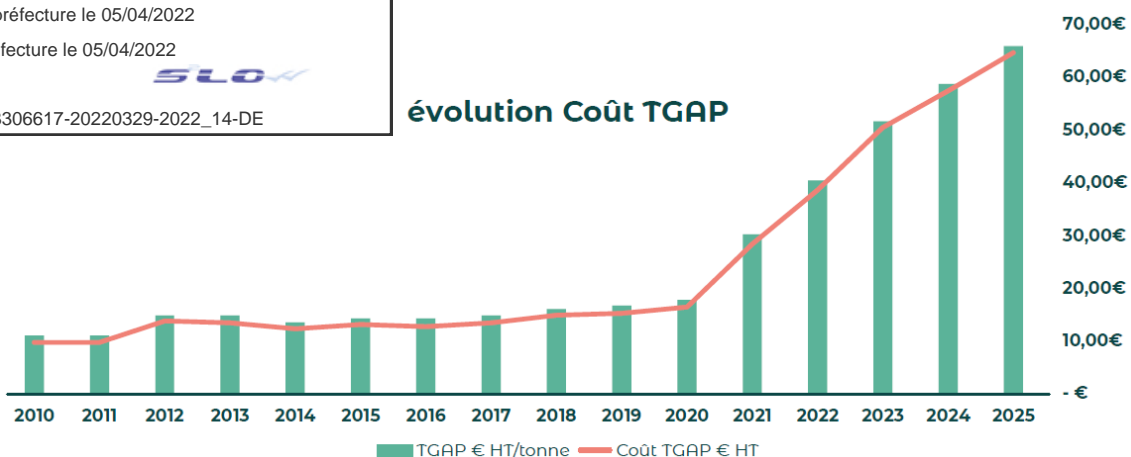
a) Une augmentation connue et progressive de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

La Feuille de route Économie Circulaire, et avant la Loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte, ont fixé des objectifs clairs pour répondre au cadre européen et sa finalité de réduction des déchets. Ainsi, dès la loi de finance 2019, le législateur a voté une augmentation progressive de la TGAP jusqu'en 2025 afin d'inciter à l'action, les collectivités et les citoyens. D'une manière générale, cette taxe, qui s'applique au tarif d'une tonne de déchet enfoui ou incinéré, sera multiplié par 4 à échéance 2025.

Trajectoire TGAP	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP (HT / T)	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Augmentation par rapport N-1	+1€	+1€	+12€	+10€	+11€	+7€	+7€

L'année 2021 a marqué la première étape significative de cette progression avec une augmentation de 12€/t soit un surcoût de près de 850K€. En 2022, en l'absence de baisse des tonnes enfouies, il faudra consacrer à nouveau près de 700K€ de dépenses supplémentaires pour la part TGAP.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le 
 ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE



b) Le prix de l'enfouissement une tendance haussière accentuée par une forte inflation

Depuis 2019, le contexte girondin relatif aux sites de traitement des déchets résiduels a évolué. En effet, VEOLIA est désormais détenteur et gestionnaire de pratiquement tous les sites. Sa position dominante sur le marché lui permet de mener une politique commerciale particulièrement agressive, en augmentant fortement ses prix à chaque nouveau marché public et en facturant le traitement pour les territoires périphériques trois fois plus cher qu'à Bordeaux Métropole.

L'enfouissement des déchets résiduels représente pour le Smicval 21% de son budget de fonctionnement, en 2021 c'est un peu plus de 7.7M€ soit une progression de presque 2M€ par rapport à 2020. Une partie s'explique par l'augmentation de la TGAP mais la plus forte variation vient du nouveau tarif de VEOLIA, à la suite au renouvellement du marché en mars 2021 et une inflation importante qui entraîne une évolution mécanique des prix, ainsi nous sommes passés en 1 an de 69.5€/t à 82.5€/t.

L'augmentation du coût du traitement des déchets est un enjeu majeur pour le Smicval. Par conséquent, une étude collective à l'échelle du département et portée par le Smicval est actuellement menée afin de tendre vers une autonomie de traitement des déchets résiduels.

c) Un début d'année 2022 marqué par un conflit géopolitique

L'impressionnant rebond de l'économie à la suite de la crise sanitaire est troublé par la guerre en Ukraine depuis la fin du mois de février. Les prévisions de croissance sont réorientées à la baisse. Les conséquences sur l'économie mondiale se ressentent déjà : baisse du commerce international, climat incertain, marchés financiers volatils, envolée des matières premières, etc. Plus le conflit durera dans le temps et plus la confiance des consommateurs, des entreprises et des investisseurs sera affectée et pèsera sur la croissance économique.

La croissance du PIB européen a été revue à la baisse : 3,7% en 2022 ; 2,8% en 2023 et 1,6% en 2024 (Selon la BCE).

L'inflation qui est devenue durable était déjà élevée avant le conflit et elle va progresser davantage dans les semaines à venir face à la flambée de nombreuses matières premières et la perturbation des échanges internationaux.

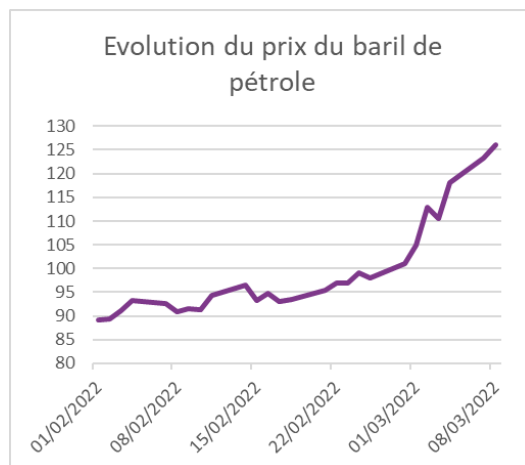
Les impacts à court terme sont déjà visibles sur les prix des énergies, mais aussi des matières premières. La Russie est le premier producteur mondial de blé (l'Ukraine est cinquième), un des

plus importants exportateurs de pétrole, fourni environ 40% du gaz européen et produit d'importantes quantités de métaux. Le pays est le premier producteur de palladium, utilisé pour la construction des pots catalytiques des voitures notamment, le deuxième producteur d'aluminium et de nickel, et le septième producteur mondial de cuivre. L'Ukraine, quant à elle, est le premier producteur mondial de maïs.

Après une année de hausse, le prix du baril franchit le seuil des 100\$ pour la première fois depuis 2014, et les autres matières premières suivent, nous observons des pics historiques sur le gaz, le blé ainsi que tous les métaux (nickel, zinc, aluminium, cuivre).

La flambée des prix des carburants et notamment du gazoil est comparable au choc pétrolier des années 70. Les variations des dernières semaines montrent un marché de plus en plus spéculatif et particulièrement difficile à appréhender.

Le gouvernement réfléchi à la mise en place d'un dispositif afin de minimiser les impacts sur les entreprises et surtout sur le pouvoir d'achat.



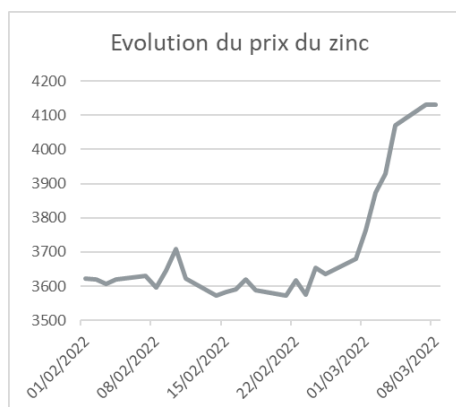
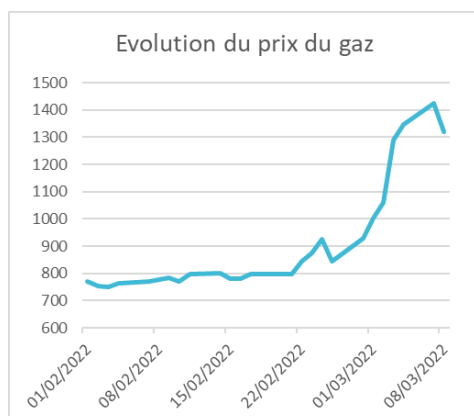
Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE



Ce contexte inédit de crise sanitaire et de conflit géopolitique aux conséquences significatives sur l'économie, engendre des contraintes externes toujours plus fortes pour notre syndicat et montre les limites du système économique actuel.

Il renforce cependant les raisons d'un projet politique ambitieux de transformations structurelles.

II. Le projet IMPACT, sa stratégie économique et les résultats 2021

1 IMPACT, un projet politique pour répondre à un modèle à bout de souffle

Lors de la précédente mandature, ce contexte, qui commençait à se dessiner, accéléré par la crise sanitaire et la position quasi-monopolistique de VEOLIA en Gironde, a été anticipé.

Un projet de territoire, IMPACT, a alors été défini afin de répondre de manière proactive aux défis à venir pour le Smicval, visant la réduction massive des déchets. Pourquoi ?

Tout d'abord, le territoire n'a plus les moyens de gérer une quantité sans cesse croissante de déchets. Il y a là une nécessaire responsabilité à prendre et à impulser sur le territoire pour préserver, ensemble, les ressources naturelles (mais aussi économiques et humaines) et tendre

vers des modes de consommation plus sobres, plus respectueux de l'environnement et moins impactant pour l'avenir.

IMPACT, est clair quant à l'objectif qu'il ambitionne, la réduction à la source des déchets par la démarche Zéro Waste et une participation active à la résilience du territoire. Cette démarche dépasse largement le monde des déchets en intégrant les enjeux relatifs à la santé, aux modes de consommation, de production, au bien être, au lien social, à la lutte contre le gaspillage, ou encore l'accès aux services publics.

Impact, un projet commun qui pose le cadre général

Le projet Impact pose la volonté politique du syndicat à 2030 et son cap d'action : réduire massivement les déchets sur le territoire. La stratégie définie repose sur une nouvelle méthode, qui ne vise plus seulement la sensibilisation des individus mais engage de nouveaux leviers du changement. Les sciences sociales sont alors omniprésentes pour comprendre les comportements individuels et collectifs et définir des actions efficaces, efficientes et pertinentes. Cette stratégie de mobilisation du territoire s'appuie largement sur l'éducation populaire et l'implication des acteurs : les élu.e.s locaux, les habitant.e.s, les associations, les entreprises etc.

Trois axes marquent le projet de territoire Impact :

- Rendre positif le sujet des déchets
- Replacer le citoyen au cœur du dispositif, en responsabilité
- Élaborer des partenariats avec les intercommunalités (échelle stratégique) et les communes (échelle de la proximité et du faire)

A cela s'est ajouté, un pacte de confiance et de gouvernance afin de définir l'objectif commun du Conseil Syndical, une organisation de la gouvernance pour travailler et prendre des décisions, puis une méthode pour porter ensemble auprès des Président.e.s d'intercommunalités, des Maires, des élu.e.s locaux, des habitant.e.s, des associations, des entreprises, les actions concrètes qui seront définies.

La définition de ce projet commun entraîne trois grandes transformations pour le Smicval.

2 Un projet de territoire, qui entraîne trois grandes transformations pour le Smicval

1. Une transformation de politiques publiques

L'ambition portée par le projet Impact entraîne une transformation profonde de son action. En effet, la démarche Zéro Waste étant globale, il ne s'agit plus de centrer l'action du syndicat sur la conséquence, et donc le déchet. Il s'agit de positionner l'action du SMICVAL, sa force de frappe (humaine, financière) en amont du déchet pour en diminuer la quantité sur le territoire.

C'est une véritable transformation de la politique publique des déchets en ce sens qu'elle ne se concentre plus sur la proposition de solutions techniques, mais bien d'agir sur des comportements individuels et collectifs pour créer de nouveaux usages, habitudes (intégration des sciences sociales et comportementales).

Par ailleurs, le SMICVAL ne sera pas en mesure de porter une telle transformation à lui tout seul sur le territoire. Il y a un enjeu à infuser le Zéro Waste auprès des intercommunalités, communes et tous les acteurs du territoire. Si cet objectif n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs et intégré en fil rouge de l'action de chaque collectivité, cette démarche perdra du sens et de sa cohérence. C'est pourquoi, dans cette perspective, c'est aussi une autre position du SMICVAL qui se dessine comme acteur du territoire : parfois dans le faire, dans le faire avec, dans le faire faire ou dans le laisser faire.

Ce nouveau positionnement de la collectivité dans son champ d'action et ses partenariats sur le territoire impacte de fait son organisation.

2. Une transformation démocratique

La transformation démocratique est une ambition politique du SMICVAL. Portée par les élus et délégués, elle doit permettre de participer à améliorer la confiance entre les habitants et les institutions, soit lentement mais sûrement et à long terme à « refaire société ». Comprendre les comportements individuels et collectifs actuels pour les changer implique un nouveau rôle du citoyen au sein du syndicat. Aujourd'hui, les décisions descendantes et fermes portées par les collectivités ne peuvent produire l'adhésion et les effets recherchés dans le long terme. De nouveaux modes de partage, d'information, de co-construction sont à impulser.

Le projet commun ambitionné, qui touche au quotidien, voire à l'intimité des habitant.e.s, nécessite une implication plus forte du citoyen et des acteurs du territoire.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le



ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

La stratégie d'innovation démocratique vise à associer plus fortement les citoyen.e.s aux réflexions du syndicat dans une période de modélisation des services pour les dix prochaines années. De nouveaux outils de participation citoyenne seront créés comme la Commission Zero Waste, un panel citoyen ou encore une plateforme numérique afin de veiller au mieux à la représentativité du territoire (urbain/rural, femmes/hommes, jeunes/parents/personnes âgées, revenus etc.).

3. Une transformation managériale

Ce projet politique, qui vient repositionner le modèle d'action publique du syndicat, entraîne des conséquences sur son organisation. Un autre type d'ingénierie est alors nécessaire à la structure pour agir sur les causes et non plus sur les conséquences.

Cette transformation managériale est en mouvement depuis quelques années au SMICVAL : nouveaux modes de travail (Nwow), définition d'une raison d'être, réaffirmation d'un contrat social, mise en place de « Vis ma vie », ou encore de « Ça se discute ». Ces actions visent à renforcer le lien entre les agents de l'organisation, donner du sens au projet que nous menons et à la place de chacun dans celui-ci. Ainsi, de nouveaux modes managements sont déployés pour favoriser l'autonomie (pouvoir d'agir, le bon sens) et la responsabilité des agents pour une plus grande agilité et efficacité de l'organisation au service du projet commun, Impact.


4. Des forces issues de l'histoire : gage de la maturité de l'organisation pour mener ces transformations

Le SMICVAL s'appuie sur une organisation et un projet politique qui a souvent été précurseur en matière de gestion des déchets. Cette vision politique anticipatrice a permis de créer une identité propre à l'organisation, qui lui donne une véritable force pour engager et piloter les transformations. L'ADN du syndicat s'articule autour de six piliers :

- Un engagement sur la qualité du service public pour le territoire
- Des choix et des orientations qui visent un développement équilibré du territoire : le SMICVAL acteur de développement du territoire
- Tout en permettant une mutualisation solidaire et adapté du service
- Un service public sans laisser de dette environnementale du territoire : un site maîtrisé, une politique de réduction des déchets et de recyclage multifilières et une organisation pilotée, triplement certifiée Qualité, Sécurité et Environnement,
- Une gestion financière saine
- Un employeur engagé avec la définition d'un contrat social partagé, tourné vers les femmes et les hommes qui contribuent au quotidien sur le territoire.

Ces 6 forces issues de l'histoire sont un socle pour conduire les transformations et la mise en œuvre du nouveau projet politique, qui marque un nouveau cycle dans la gestion des déchets : la réduction des déchets-à la source.

3 Les objectifs de réduction à atteindre

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

Des objectifs techniques ont été définis pour réduire la quantité de déchet. Cinq flux prioritaires ont été choisis par la Commission Zero Waste, posant des objectifs ambitieux, mais réalistes :


- Les déchets enfouis en pôle recyclage = réduction de 90%
- Les plastiques = 0 plastique à usage unique en 2030
- La matière organique :
 - Biodéchets (dont gaspillage alimentaire) = 0 biodéchet dans les OMR
 - Végétaux = 0 kg de tonte
- Les Textiles sanitaires (dans les OMR) = réduction de 50%
- Les OMR = de 221kg/an/hab à - de 100kg/an/hab

A ce titre, de nombreuses collectivités françaises ont déjà mené cette transition et sont à des résultats en dessous de 100kg d'OMR/an/habitant. Ces territoires portent un même modèle : une collecte des déchets ajustée, le détournement de la matière organique à la source, une tarification incitative.

4 Le programme d'actions 2021

12 priorités ont été définies pour engager la transition et mettre en œuvre le programme IMPACT en 2021 :

1. Portage du projet politique IMPACT et déploiement de la stratégie de mobilisation du territoire (réunions EPCI, communes, communication et plaidoyer, coopération avec les communes et les intercommunalités, création de la fabrique ZU et de la transition...)
2. Développement des 3 programmes SMK (Libourne, Estuaire et Blaye) et réflexion concernant la modernisation/transformation du PR de Coutras
3. Refonte de collecte et mise en place d'un dispositif incitatif
4. Mise en place d'un débat public soutenu avec l'innovation démocratique (en partenariat avec Démocratie Ouverte)
5. Modélisation des 4 chantiers (matière organique, tout venant, plastique et textiles sanitaires)
6. Accélération de la transformation managériale
7. Élargissement du programme « ma commune ZU »
8. Démarrage de la construction du nouveau modèle économique (en partenariat avec Ville en transition) et lancement d'une étude de marché
9. Développement des filières existantes et nouvelles filières
10. Réaffirmation des limites du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets)
11. Lancement de l'opération visant l'autonomie de traitement des déchets résiduels du SMICVAL
12. Montée en puissance de l'urbanisation du Système d'Information et de la digitalisation (CRM, extranet, internet, système de facturation, QR code et identification, prise de RDV...)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

5 La stratégie économique pluriannuelle votée en 2021

Constatant la trajectoire économique intenable du SMICVAL, les délégués du SMICVAL ont voté à l'unanimité le 8 avril 2021 une stratégie économique renouvelée pour tenter de conserver une fiscalité acceptable.

En effet, l'augmentation des dépenses et la dynamique des recettes s'inversent (effet ciseau) et laisse craindre une augmentation de la fiscalité régulière et massive d'ici 2025.

ROB 2021 : "D'ici 2025 (et si rien n'est engagé d'ici là), les coûts augmenteront mécaniquement d'au minimum 12M€, soit +55€ de TEOM par habitant (+11€ de fiscalité/an/habitant sur toute la durée du mandat), sans augmentation des tonnages (qui semblent repartir à la hausse avec la crise Covid-19) et sans intégrer les coûts qu'impliquent une transition"

La stratégie économique vise à engager un nouveau mode de gestion des déchets plus sobre, plus vertueux et moins impactant pour notre environnement. Il permettra de conserver un coup d'avance et de financer une transition juste et équilibrée dès 2021.

Ce scénario dit "social et environnemental" choisi est ambitieux. Il est aussi à la portée du SMICVAL. Au lieu de laisser filer les dépenses il s'agit de réformer structurellement le SMICVAL pour limiter les coûts.

4 réformes structurelles permettant de limiter les dépenses et d'optimiser les recettes sont prévues dès 2021 :

- Refonte complète du service de collecte des déchets
- Réduction massive des déchets collectés
- Maîtrise des coûts de traitement des déchets éliminés ou recyclés
- Réformer la fiscalité pour optimiser les ressources, inciter aux pratiques vertueuses et rendre juste socialement les efforts de chacun.

Dès lors le budget 2021 nécessitant une augmentation significative de la fiscalité a été construit dans une perspective :

- de permettre d'absorber les augmentations dites « structurelles » (TGAP,...)

- de couvrir les premières actions de transition
- et de reconstituer les capacités financières pour anticiper les besoins en investissement à venir

6 Les résultats 2021

1. Techniques

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

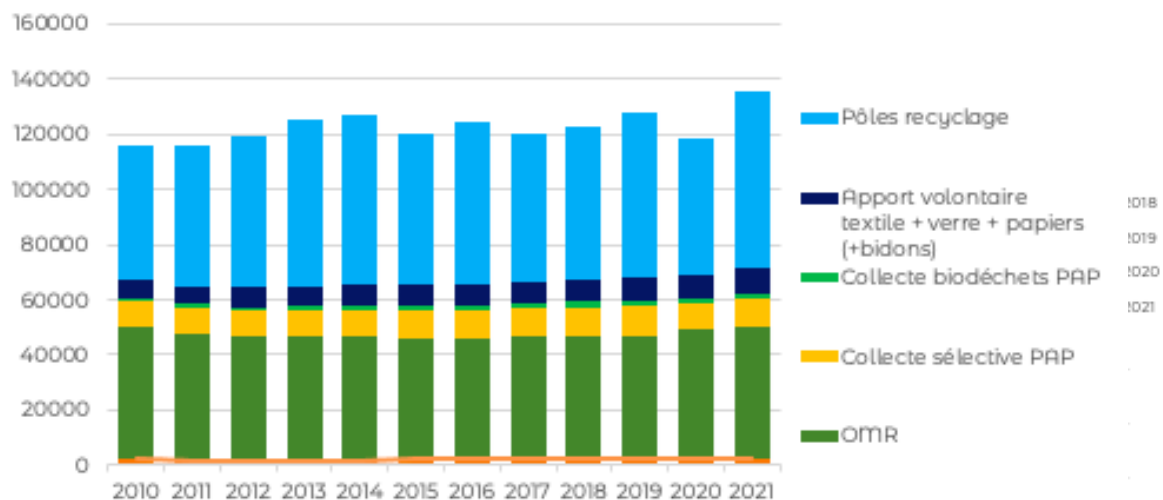
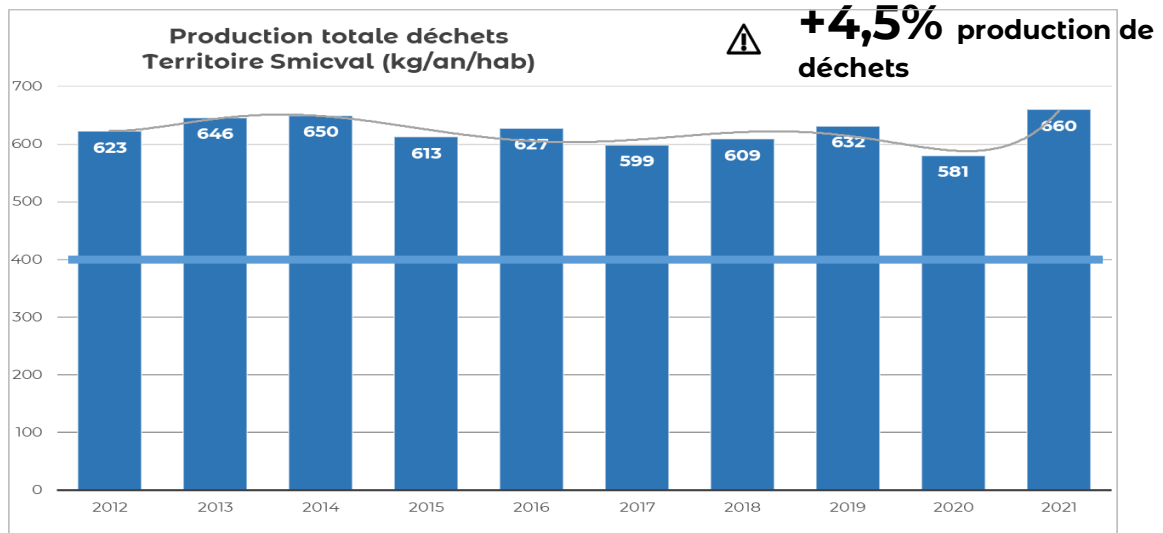
Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

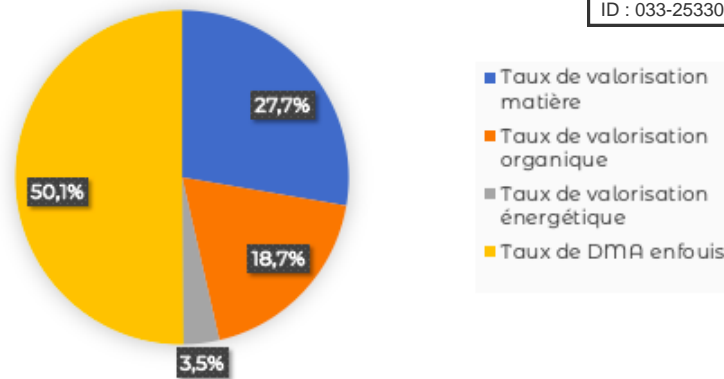
SLOW

ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

Bien loin des objectifs, les tonnages sont en très forte hausse en 2021. Ils progressent de plus de +4,5% tout secteur confondu.



Presque l'intégralité des flux sont concernés par l'augmentation, en porte à porte comme dans les pôles de recyclage. Enfin même si ce n'est pas l'objectif prioritaire du Smicval le taux de valorisation ne progresse plus et stagne à 46% alors que l'objectif de la loi AGEC est de 55%.



46% Taux de recyclage

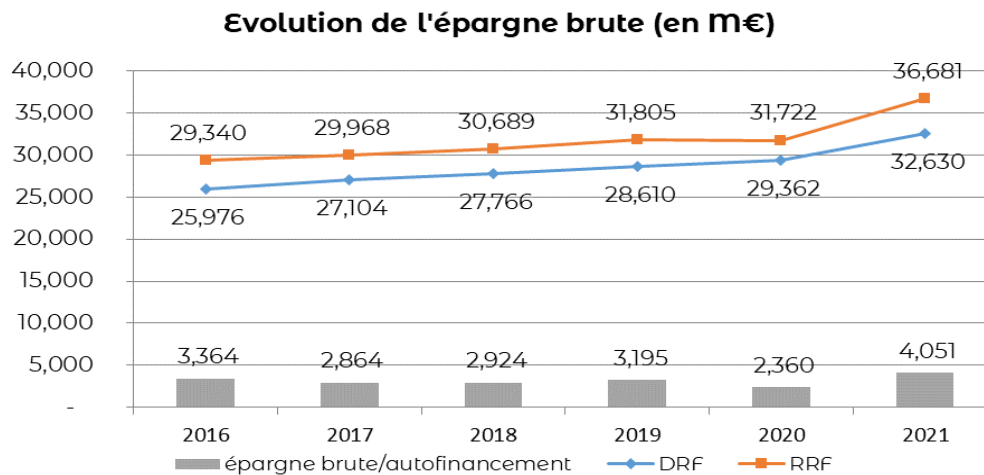
2. Economiques

Les résultats économiques sont par contre satisfaisants. Ils correspondent aux objectifs fixés lors du ROB 2021. Ils permettent de reconstituer des marges de manœuvre financières même si l'équilibre global reste fragile.

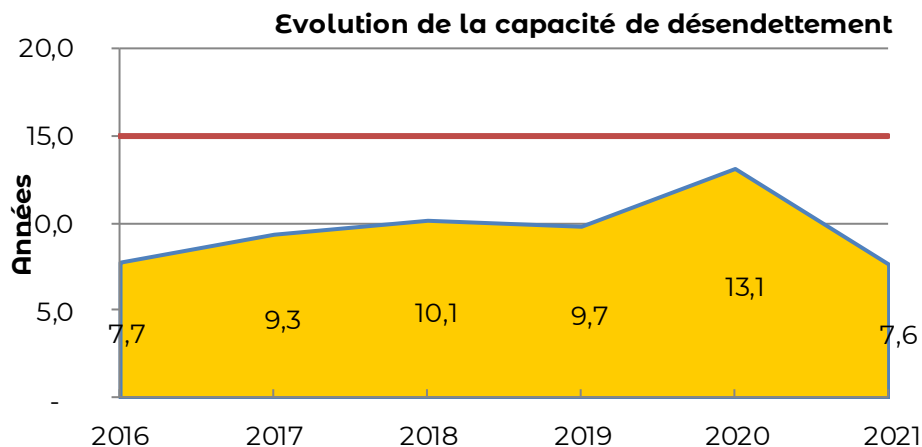
Avec la dynamique plus importante sur les recettes, le Smicval dégage une épargne brute de 4M€ qui permet de couvrir non seulement les amortissements de nos équipements et d'avoir plus d'autofinancement pour investir pour les futurs projets. Le syndicat accélère son désendettement en 2021, par la progression de son épargne brute et un plus faible investissement.

Les conditions seront plus favorables pour consulter les banques et monter en puissance sur l'investissement dans les prochaines années.

Les indicateurs financiers sont donc positifs :



Taux d'épargne brute : 11,04% (objectif > à 8% / BP2021 : 7,75%)



Capacité de désendettement : 7,6 ans (objectif < à 15 ans / BP2021 : 11,1 ans)

Encours de dette en baisse : 30,61M€ (30,84M€ fin 2020)

Le budget 2021 a été tenu sans recours aux dépenses imprévues malgré des dépenses contraintes plus importantes que prévues, enfouissement, absentéisme et des imprévus : envolé du prix des carburants et une reprise de la croissance qui accélère l'augmentation des prix et favorise les tonnages à la hausse. Il s'élève à 35,8M€ en fonctionnement.

On constate un niveau de réalisation (98,14%) de dépenses qui augmentent par rapport aux années précédentes (+10,8%/2020). L'année reste marquée par un contexte pandémique mais sans interruption d'activités.

Une réalisation des dépenses liées à la transition plus faible qu'imaginée, la construction des projets est complexe et multiple, des retards également dans les recrutements.

Les recettes en fonctionnement sont en augmentation de 13,51% avec un taux de réalisation de 102,48% pour un montant global de 36,7M€.

On peut noter un retour d'une dynamique forte sur les recettes (revente de matériaux, RS en PAP, prestations ponctuelles) qui a compensé les recettes non réalisées et qui améliore sensiblement nos résultats financiers.

Prudence cependant, les recettes de revente de matériaux ont été très favorables en 2021, mais elles restent extrêmement volatiles et dépendantes des cours mondiaux.

La stratégie financière a bien fonctionné avec des imprévus et de bonnes surprises :

- La part contrainte plus importante qu'imaginée +0,65M€, hausse tonnages, forte inflation, qui impacte directement nos plus gros postes (ex l'enfouissement prix est passé de 69,5€ht à 82,5€) et l'envolée du prix des carburants.
- La préparation de la transition est plus longue que prévue mais les projets avancent bien et se précisent de plus en plus.
- La bonne surprise sur les cours des matériaux et la dynamique des recettes RS permettent d'améliorer nettement notre épargne brute et d'aborder la mise en œuvre de la transition avec des indicateurs financiers très satisfaisants

3. Avancement des projets et priorités

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

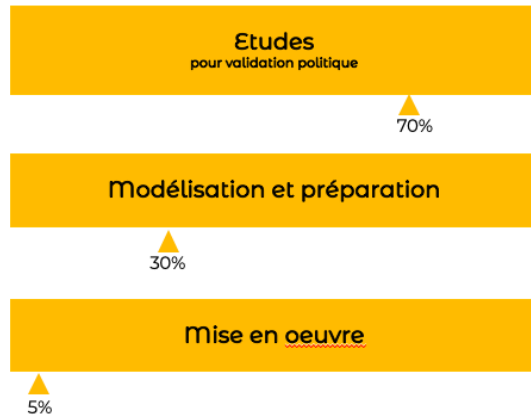
Affiché le

SLO

ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

La totalité des projets ont avancés en 2021. Malgré la crise sanitaire, le niveau de transformation progresse, les études avancent assez rapidement pour autant le rythme n'est pas aussi soutenu.

Niveau de transformation 2021



Envoyé en préfecture le 05/04/2022

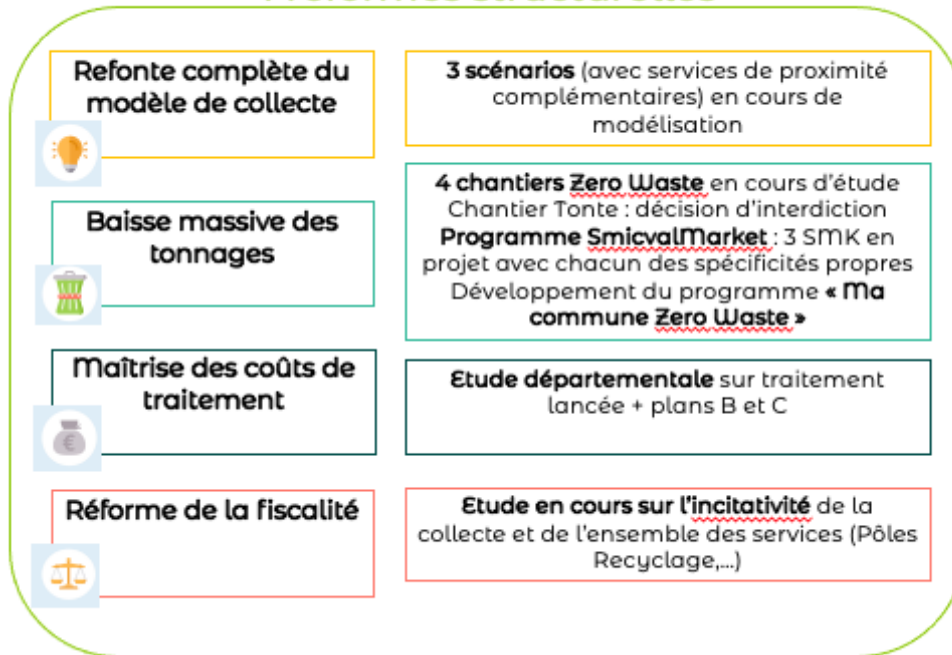
Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

4 réformes structurelles



Démarches participatives

externe et interne

Mise en place d'un débat public soutenu avec l'**innovation démocratique**

Accélération de la **transformation managériale**

Projets supports

Réaffirmation des limites du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets)

Début de l'**étude sur le nouveau modèle économique**

Développement des **nouvelles filières**

Montée en puissance des **outils numériques** pour l'habitant

A retenir 2021

Le SMICVAL avance...

Le rythme des études nécessaire aux transformations est soutenu et la modélisation est en cours ce qui constitue de solides fondations pour l'avenir. La mise en œuvre se décale légèrement.

Les résultats techniques sont insatisfaisants (> +4,5% des déchets) pour autant et comme prévu les résultats économiques sont très positifs.

Sans réforme structurelle, les résultats en terme de réduction des tonnages ne sont pas encore au rendez-vous.

⚠ la fenêtre de « tir » pour effectuer les réformes se réduit et les décisions « structurelles » doivent être prises en 2022 pour permettre d'obtenir des résultats avant la fin du mandat. Il peut y avoir un véritable risque financier (impact sur le contribuable) si les réformes tardent à se mettre en œuvre et ne respectent pas le calendrier du mandat.

III. Les projets 2022 et le budget associé

à retenir 2022

Le maintien de la trajectoire politique soit une année de décision, de préparation et d'amorçage pour accélération dès 2023

Aucune transformation majeure n'est prévue en 2022 par conséquent une stabilité des tonnages est ciblée. Les études devront être terminées et les décisions majeures effectuées. Les préparations opérationnelles, politiques et citoyennes seront engagées pour un démarrage massif en 2023 (collecte et incitativité). Plusieurs projets déjà validés seront mis en œuvre (tontes/feuilles en PR, démarrage de 2 SMK et de l'application de la nouvelle limite du SPGD).

Le budget d'investissement sera en forte progression, en investissements (+47%) et de façon plus mesurée en fonctionnement (+ 12,7%) pour permettre :

- d'accélérer de la mise en œuvre du projet Impact,
- continuer d'assurer les activités quotidiennes dans un souci de qualité de service,
- financer les dépenses contraintes,
- augmenter les marges de manœuvres pour investir permettre le développement de projets positifs pour le territoire.

L'appel à produit augmentera moins que prévu +8,9% dans un contexte qui reste tendu, et qui pourrait être plus défavorable en 2023 (notamment avec le renouvellement du marché de traitement des OMR).

Pour autant, les taux évoluent modérément du fait de l'augmentation significative des bases d'imposition (environ +4.66%), l'impact pour un foyer « classique » est inférieur à 1€/mois pour un appartement et en moyenne +1,5€/mois pour une maison.

1. La trajectoire et les projets 2022

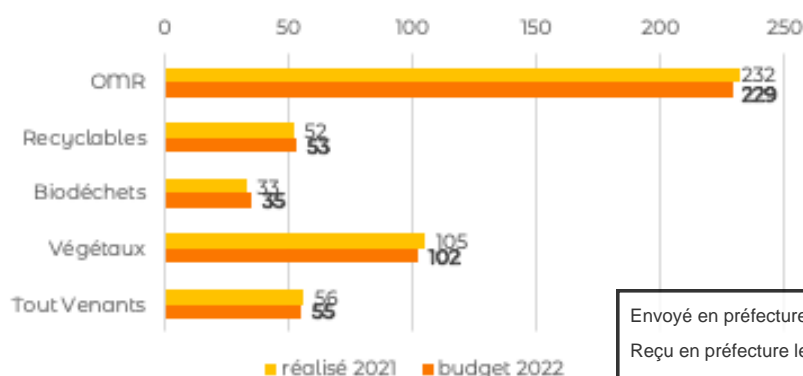
Au vu de la stratégie posée en 2019, réaffirmée en 2021 lors du ROB et des conclusions des résultats 2021, il est proposé de maintenir la stratégie politique engagée (4 réformes structurelles) en étant vigilant sur le rythme et l'articulation des projets à venir. Il est important que l'année 2022 soit celle de la prise de décision politique sur les grands projets pour une modélisation et mise en œuvre le plus tôt possible.


Les objectifs techniques prévisionnels sont très limités voire inexistants. Seules 2 actions programmées en 2022 peuvent faire progresser les tonnages :

- la communication nationale sur l'extension des consignes de tri pouvant entraîner une hausse des Recyclables (emballages, papiers...)

- végétaux : début de diminution liée au chantier Matière Organique (tontes et feuilles notamment)

Tonnages prévisionnels 2022

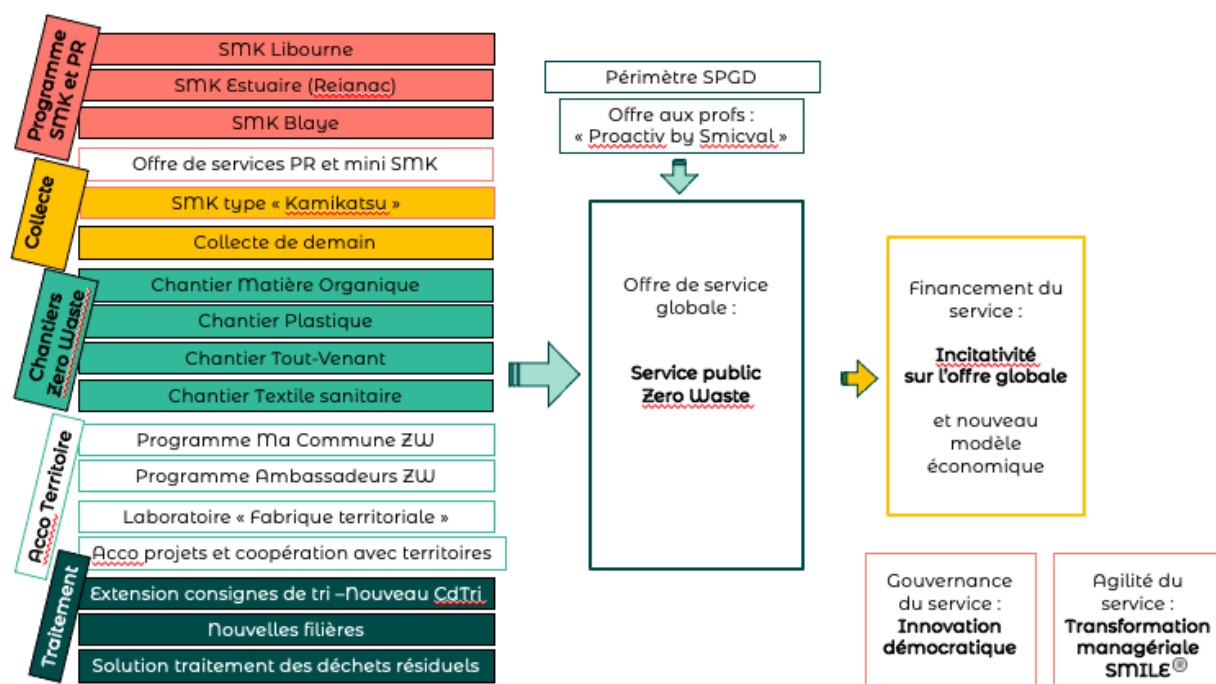


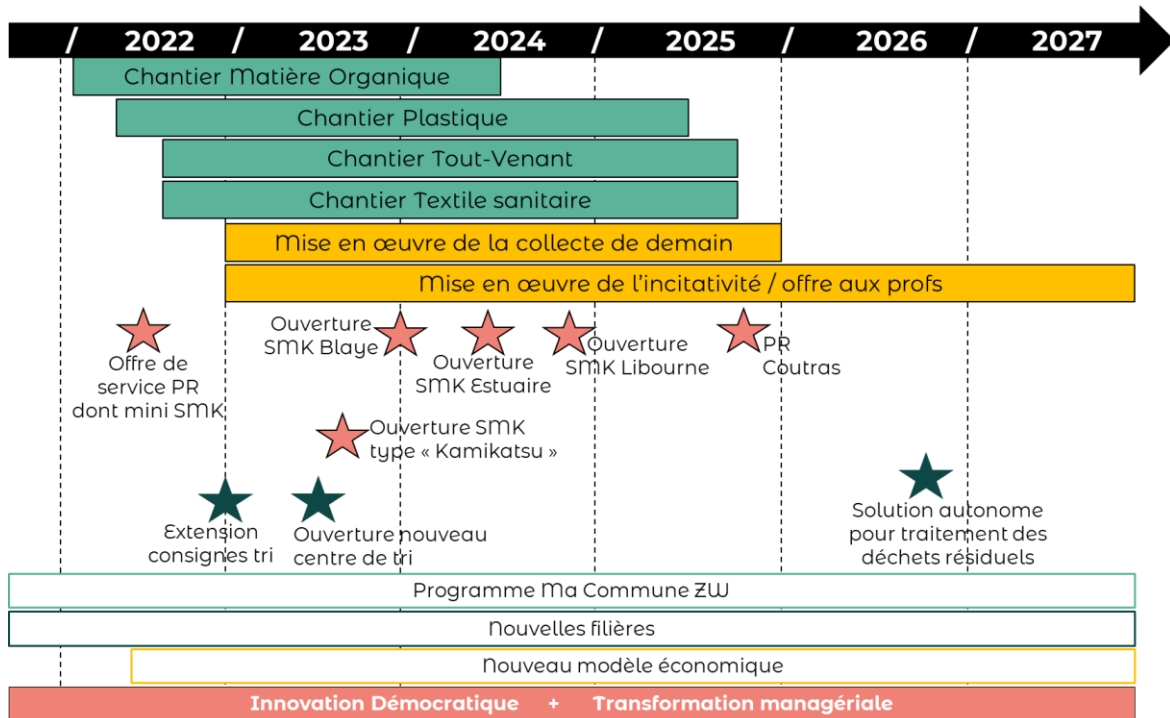
Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le 
 ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

L'année 2022 sera donc marquée par la modélisation du projet IMPACT et des choix politiques structurants autour de 13 priorités :

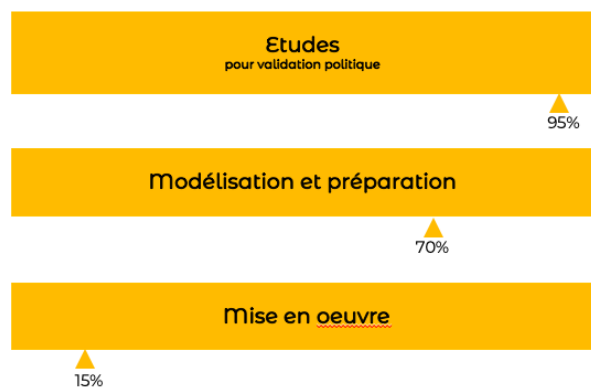
- 1) Modélisation et vote du modèle pour la refonte de la collecte
- 2) Préparation opérationnelle, financière et humaine pour une 1^{ère} phase de mise en œuvre début 2023
- 3) Préparation citoyenne et politique : suite de la démarche de démocratie participative et rencontres avec les élus du territoire
- 4) Vote sur la réaffirmation des limites du SPGD – Service Public de Gestion des Déchets
- 5) Etude et proposition pour une offre spécifique aux professionnels
- 6) Préparation de l'incitativité sur la collecte et sur l'ensemble des services, avec un priorisation sur l'incitativité en Pôles Recyclage
- 7) Lancement des constructions des SMK de Libourne et l'Estuaire
- 8) Suite des études pour Blaye et Nord Libournais
- 9) Stratégie sur les biodéchets et suite du chantier Zero Waste sur la Matière Organique
- 10) Plan d'actions pour les chantiers Zero Waste : Tout-venant, Plastiques et Textiles sanitaires
- 11) Validation de la stratégie d'autonomie de traitement des OMR
- 12) Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et nouvelles filières
- 13) Accélération de l'agilité en interne avec la démarche « Smile » de transformation managériale

Rappel de l'Offre de service Zéro waste





Niveau de transformation attendu 2022



Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le



ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

Suite des réformes structurelles

- | | |
|--|--|
| <p>Refonte complète du modèle de collecte</p> | <ul style="list-style-type: none"> o Modélisation et vote du modèle (base + services de proximité complémentaires) pour juillet 2022 o + proposition sur les biodéchets o Préparation opérationnelle, citoyenne et politique |
| <p>Baisse massive des tonnages</p> | <ul style="list-style-type: none"> o Programme SmicvalMarket : suite des 3 SMK en projet o Chantier Matière Organique : interdiction des tontes et feuilles en Pôle Recyclage pour l'été 2022 + stratégie de sites de proximité o Chantiers Zero Waste : proposition de plans d'actions et des lers services associés o Expérimentation « Oui Pub » o Suite du programme « Ma commune Zero Waste » |
| <p>Maîtrise des coûts de traitement</p> | <ul style="list-style-type: none"> o Suite de l'étude départementale sur traitement autonome et vote de l'option envisagée mi-2022 o Renouvellement du marché court terme d'enfouissement o Début des travaux du futur centre de tri (SPL Trigironde): mai 2022 |
| <p>Réforme de la fiscalité</p> | <ul style="list-style-type: none"> o Etude pour l'incitativité de la collecte et de l'ensemble des services avec préparation de l'incitativité pour les pôles Recyclage (début 2023 ?) o Etude du nouveau modèle économique du Smicval |

2. Projet de budget 2022

La trajectoire économique et fiscale reste identique aux ambitions 2021.

Le budget 2022 devra permettre :

- d'accélérer de la mise en œuvre du projet Impact,
- continuer d'assurer les activités quotidiennes dans un souci de qualité de service,
- financer les dépenses contraintes,
- augmenter les marges de manœuvres pour investir permettre le développement de projets positifs pour le territoire.

1. La section de fonctionnement (recettes et dépenses)

a. Les dépenses de fonctionnement

Globalement le budget devrait s'élever à 42 819 K€ en progression de 4 813K€ dont :

- 2 860K€ proviennent de contraintes externes (TGAP, coût Véolia, carburant, énergie, inflation, GVT...)
- 420K€ seront consacrés pour préparer la transition (fonctionnement),
- 903K€ d'autofinancement pour l'investissement
- 630K€ pour augmenter notre épargne brute (dépenses imprévues).

Les charges à caractère général devraient s'établir à 21 051 K€, soit une augmentation de 2 303 K€ (les plus gros postes sont l'enfouissement +1 650 K€ et le carburant +603K€)

Les charges de personnel devraient s'établir à 14 557 K€, soit une augmentation de 1 134 K€, répartie, de manière égale, entre la part incompressible liée à la réglementation et l'évolution des carrières, et à la transition.

Les charges de gestion courante devraient s'élever à 226 K€. Il s'agit des indemnités des élus et des subventions versées.

Les charges financières devraient s'élever à 806 K€.

Les charges exceptionnelles devraient s'élever à 10 K€.

Les dépenses imprévues devraient s'élever à 1 549 K€. Elles représentent 3.6 % des dépenses totales de fonctionnement.

Les opérations d'ordre devraient s'élever à 3 000 K€. Il s'agit des amortissements des investissements réalisées les années précédentes.

L'autofinancement prévisionnel est de 1 603 K€ en augmentation de 903 K€

b. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement atteindrait 39 732K€ et avec les opérations d'ordre 78 K€ et l'excédent reporté (3 008 K€) soit 42 819 K€.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées des recettes fiscales aux chapitres 74 pour un montant de 30 094 K€, soit une augmentation de 2 450 K€ par rapport à 2021 et couvrent l'équivalent de l'évolution de nos dépenses contraintes.

Elles sont principalement complétées de la redevance spéciale pour 4 818 K€ en progression de 430K€ en raison de l'augmentation des tarifs sur certains flux en alignement des coûts supportés par la collectivité.

La valorisation de notre patrimoine mise à disposition sur lequel on applique une redevance d'occupation du domaine public pour 125 k€

La vente de produit de la plateforme de compostage représente 212K€ en baisse de 120k€ par rapport en 2021 mais conforme aux réalisations.

On retrouve également les reventes de matériaux (hors PFC) pour 1 803 K€ en augmentation de 1 125K€ effet conjoncturel lié à l'envolée des cours des matières premières.

Les soutiens et subventions pour 2 419 K€ restent stables

Il faut ajouter le remboursement sur rémunération pour 238K€.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le



ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

c. Zoom sur les ressources humaines

Les Ressources Humaines représentent environ un tiers du budget de fonctionnement (14 557 k€ pour 2022) pour un service réalisé en très grande partie en régie (sauf sur la collecte de 10% du territoire).

Au-delà de l'aspect financier qu'elles représentent, les ressources humaines sont surtout vues comme une véritable richesse humaine, qui permet la réalisation d'un service de qualité.

2022 représente également une année-phare en terme de préparation et de modélisation des projets et chantiers liés aux transformations du service public, dans le cadre du projet Impact pour le territoire.

La Masse Salariale 2022 connaît une augmentation d'environ 8%, répartie à hauteur d'environ 50% de part contrainte et d'environ 50 % de part choisie pour porter la transition.

Sur la part contrainte et incompressible, le Smicval porte la part de GVT (Glissement – Vieillesse – Technique), ainsi que l'augmentation des bas salaires avec l'augmentation de la grille indiciaire des catégories C, couplé à une forte augmentation de l'assurance statutaire.

Sur la part « transition », le Smicval a prévu le recrutement de postes complémentaires : renforcement des chantiers Zero Waste, renforcement de la Direction Expérience Usagers, force de frappe pour les premières mises en œuvre...

Le suivi de cette richesse humaine est très précis, afin de maîtriser les coûts tout en gardant l'adaptabilité nécessaire face à un monde incertain et à un projet de transformation en profondeur.

L'un des piliers fondateurs du Smicval a toujours été de se positionner en tant qu'employeur responsable et engagé pour un modèle social favorisant l'emploi local et prenant en compte les spécificités de ses métiers, tout en répondant au mieux aux besoins du territoire.

Le projet IMPACT et la transformation du service va entraîner l'évolution et la transformation des métiers au Smicval à partir de 2023.

En effet, la transformation du service va nécessiter la réduction de certains postes, comme les rippeurs (métiers accidentogènes et usant physiquement), au profit de nouveaux métiers comme ceux liés : à l'accompagnement Zero Waste des habitants et acteurs du territoire, au renforcement du suivi des dépôts sauvages, aux nouvelles filières d'économie circulaire, à la maintenance des installations (Smicval Market, points de proximité,...), aux liens aux usagers et à la mise en place de l'incitativité, etc.

L'objectif, en lien avec la transformation managériale du Smicval, est d'accompagner individuellement et collectivement ces changements de métiers et de permettre à la structure d'être agile face aux enjeux du projet IMPACT : enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, le Smicval est engagé dans un processus d'amélioration continue, grâce à sa triple certification Qualité – Sécurité – Environnement, renouvelée en 2021, et permettant, notamment, un travail en profondeur sur la santé et la sécurité des agents. L'enjeu est important au vu du taux d'absentéisme (18% en 2021), du niveau d'accidents (1 accident tous les 3 jours, tout type confondu y compris les bénins), et des reclassements nécessaires dus à l'usure des métiers terrain.

Plus que jamais la richesse humaine du Smicval est un atout pour porter la transition du territoire au service de la stratégie Zero Waste.

2. La section d'investissement (recettes et dépenses)

a. Les dépenses d'investissement

Les réformes structurelles nécessiteront de gros investissements durant les quatre prochaines années, environ 40M€. Le plan pluriannuel d'investissement sera actualisé d'ici la fin 2022 en fonction notamment des décisions politiques concernant la refonte du système de collecte et l'incitativité.

Le montant des investissements 2022 est de 10 028 K€, y compris les restes à réaliser pour 2 118 K€. Ils progressent de +47% par rapport à 2021 et reflètent le début de la mise en œuvre du projet

Impact puisque 70% des dépenses d'équipement seront consacrées aux transformations (anticipation du changement de modèle de collecte, transformation numérique, les programmes SMK, les études et chantiers).

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le



ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

Ils se répartissent comme suit :

Investissement	Total	Répartition
Informatique	968 719,57	9,66%
Matériel roulant	4 248 158,10	42,36%
Pôles recyclages + SMK	1 649 243,04	16,44%
Bacs, composteurs	1 040 608,55	10,38%
Pôle de Saint-Denis-de-pile	133 783,06	1,33%
Pôle de Saint-Girons	1 461,00	0,01%
Centre de Tri	91 100,00	0,91%
Centre d'enfouissement technique	155 491,07	1,55%
Plateforme de compostage	126 749,00	1,26%
Voirie	305 240,00	3,04%
Matériel technique	200 182,90	2,00%
Projet Impact	1 108 258,06	11,05%
Total	10 028 994,35	100%

Afin de faciliter la gestion pluriannuelle de ces gros investissements, le Smicval utilise la procédure d'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) qui permet de diminuer les reports de crédits et aide à la planification des procédures administratives.

A ce jour, une seule AP/CP est en cours, elle concerne la construction du Smicval Market de l'Estuaire. Le montant global actualisé pour cet équipement s'élève à 2.4M€, les crédits de paiement 2022 seront consacrés essentiellement à l'achat du terrain et aux prestations de maîtrise d'œuvre, l'ouverture prévisionnelle du Smicval Market est envisagée courant 2024.

L'encours de la dette au 1er janvier 2022 s'élève à 30 616 K€. Le stock de dette augmentera de 4.5M€. En 2022, le remboursement du capital de la dette s'élève à 2 800 K€.

b. Les recettes d'investissement

Un emprunt nouveau à hauteur de 7 300 K€ (dont 1 800 K€ de RAR) et un autofinancement de 1 603 K€ financent les investissements.

Les recettes (subventions, FCTVA et cessions) pour des opérations d'équipement y compris les restes à réaliser s'élève à 535 K€.

La part des ressources propres s'élève à 5 138 K€ réparties entre :

- + Opérations d'ordre entre sections 3 000 K€
- + Le virement de la section de fonctionnement 1 603 K€
- + Le FCTVA 535 K€

Les ressources propres couvrent largement le remboursement du capital de l'emprunt (2 800 K€).

3. Une dynamique des recettes hors fiscalité qui se poursuit mais qui reste très volatile

Depuis 2020, le syndical souhaite une juste répartition des efforts financiers entre les usagers et les contribuables. Cette volonté se matérialise avec sa politique tarifaire qui vise l'alignement progressif des coûts de revient du service rendu aux professionnels et la tarification proposée. Cette dernière, incite également à la réduction des déchets et au recyclage.

Aussi, en décembre 2021, il a été décidé de poursuivre l'augmentation des tarifs sur les flux prioritaires pour la redevance spéciale et les apports sur nos sites.

Cependant, au regard des recettes constatées en 2021, les prévisions ont été revues à la baisse sur les pôles recyclages.

Le produit supplémentaire attendu en lien avec la politique tarifaire est 430 K€.

Par ailleurs, la vente des matériaux est en très forte progression, les éléments conjoncturels sur ce point sont favorables et l'envolée des matières premières permettent une valorisation plus importante des matériaux. Il convient d'être cependant extrêmement prudent sur ce point, les cours aujourd'hui varient énormément du fait d'une partie importante de spéculation, les prévisions sont d'autant plus difficiles à faire. Comme nous l'avons déjà connu par le passé une rechute de ces cours sont tout aussi possible.

En partant sur des prévisions raisonnables ces recettes devraient augmenter d'1M€ en 2022.


4. La fiscalité, un levier inévitable pour faire face aux dépenses contraintes

Face à la croissance forte des dépenses et pour continuer de casser l'effet ciseau la collectivité doit poursuivre l'augmentation de ses ressources. Tant que les réformes structurelles n'auront pas été menées. Un effort substantiel sera de nouveau demandé aux contribuables du territoire afin de financer les dépenses contraintes et la transition. Il est nécessaire de continuer d'augmenter notre épargne brute en agissant sur plusieurs leviers et en proposant la bonne répartition de l'effort entre les usagers et les contribuables.

En détail :

- Dépenses supplémentaires +4.8M€
 - +2,8M€ de contraintes "externes" (GVT, inflation, TGAP et coût VEOLIA, carburant)
 - +1.4M€ pour préparer la transition (fonctionnement + autofinancement)
 - +630K€ pour augmenter l'épargne brute

- Recettes supplémentaires +4.8M€
 - +1.04M€ de revente de produit
 - +430K€ progression de la redevance spéciale
 - +880K€ excédents reportés

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
 Reçu en préfecture le 05/04/2022
 Affiché le 
 ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

Soit un écart de 2,45M€ pour lequel il est proposé d'augmenter l'appel à produit de 8.86% et ainsi permettre la mise en œuvre d'un projet offensif ambitieux et la déclinaison d'Impact.

5. Les hypothèses fiscales à retenir pour 2022 :

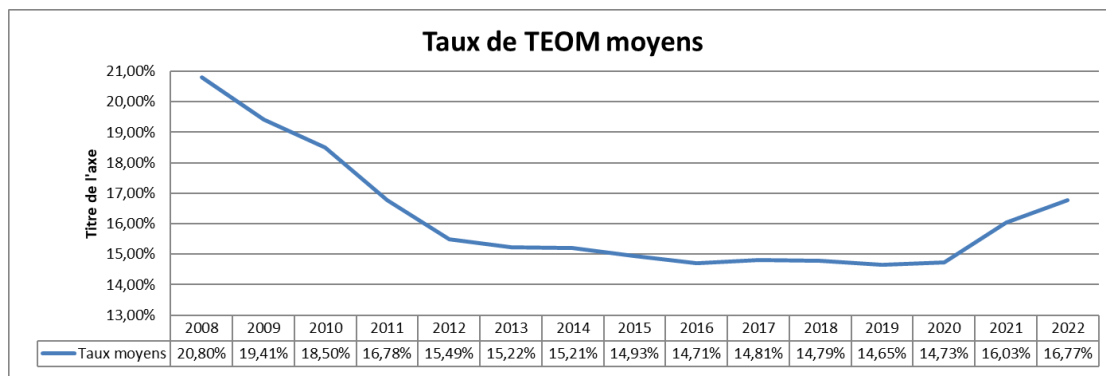
1. La population augmente de 0.58 %
2. Les bases références sont les bases prévisionnelles 2022* +4,66%
3. Le sur-service de la ville de Libourne
4. Un appel à produit de 30 094 983 €
5. Un taux moyen qui passe de 16,13 % à 16,77%*

*chiffre provisoire à confirmer à la réception de l'ensemble des bases prévisionnelles 2022

L'effort fiscal reste conséquent mais inférieur à 2021.

Le taux moyen pratiqué reste inférieur de 20% sur le territoire par rapport à 2008.

EVOLUTION DU TAUX MOYEN DEPUIS 2008



Globalement, les taux évoluent modérément du fait de l'augmentation significative des bases d'imposition (en moyenne +4.66%), l'impact pour un foyer « classique » est inférieur à 1€/mois pour un appartement et en moyenne +1,5€/mois pour une maison.

6. Les ratios financiers attendus

Les indicateurs financiers prévisionnels en 2022 sont satisfaisants. Le maintien d'une bonne santé financière est essentielle pour aborder économiquement la transition annoncée et les besoins d'investissements nécessaires.

Taux d'épargne brute : 7.72% contre 7.87% en 2021

Capacité de désendettement : 10.7 ans contre 11.2 ans en 2021.

7. Le secteur bancaire et financier

a) *Les actions des banques centrales*

La Réserve fédérale des États-Unis (FED) et la Banque centrale européenne (BCE) avaient annoncé en 2021 une réduction de leurs programmes d'achat d'actifs. À partir du mois de mars, la FED envisage de réduire la taille de son bilan tandis que la BCE le maintiendra (elle devrait toutefois arrêter ses nouvelles injections de liquidités progressivement).

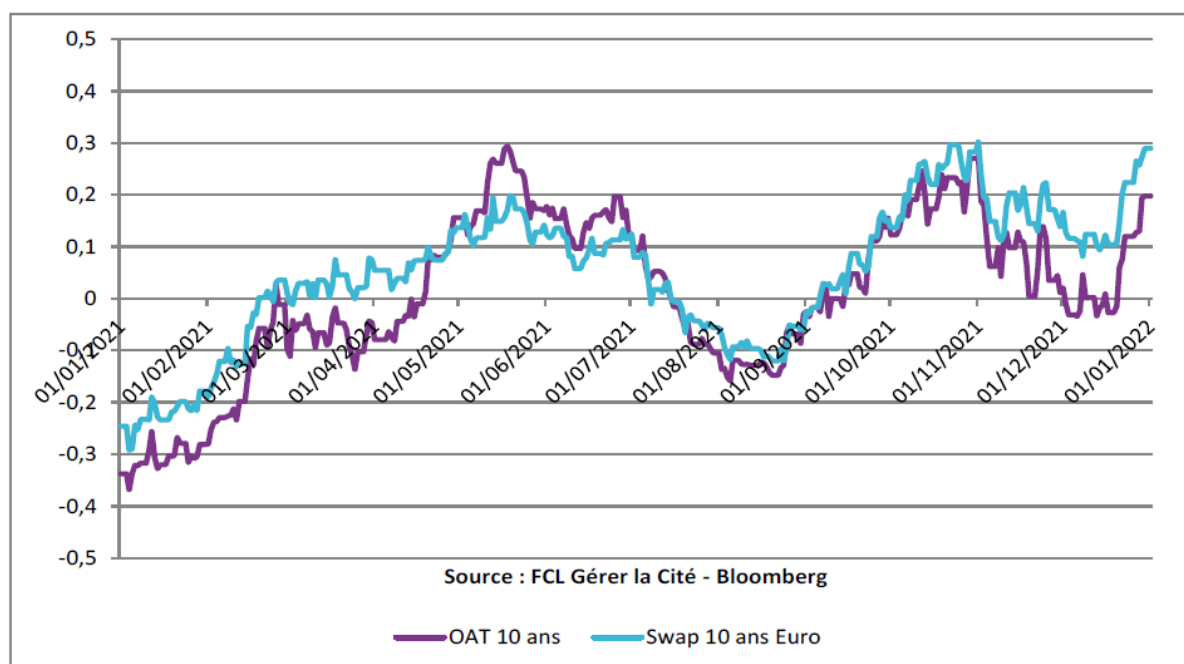
Selon la FED, l'inflation n'est pas transitoire et cette dernière augmentera probablement ses taux directeurs à plusieurs reprises en 2022. Du côté de la BCE, la hausse de l'inflation (5,1% observée en février) est supérieure aux attentes du marché. La BCE change la tonalité de son discours et n'exclut pas une première hausse de taux en 2022.

b) *Des conditions de taux d'intérêts toujours très favorables*

En 2021, les conditions de marché sont restées très favorables pour les collectivités, leur permettant d'emprunter sur des taux fixes (taux de marché + marge bancaire) inférieurs à 1% sur des durées de 15 à 20 ans.

Le taux de swap 10 ans (taux fixe de marché de référence pour un financement sur une durée de 20 ans amortissable, hors marge bancaire), a fluctué tout au long de l'année dans un tunnel d'une amplitude modérée. Le taux a oscillé entre les bornes - 0,30% et + 0,30%. Le point le plus bas étant touché en début d'année et le plus haut en fin d'année, l'année 2021 est donc associée à une période de hausse des taux. La variation reste toutefois modeste.

Evolution des taux de marché de référence en 2021 :



En 2022 les taux fixes de marché (hors marges bancaires) seront soumis à différentes forces :

- Les facteurs haussiers se manifestent depuis la fin de l'année 2021 : il s'agit principalement d'une accentuation de la hausse du prix de l'énergie, d'une transmission de l'inflation aux

biens de consommation courante, d'une augmentation des salaires et d'une hausse rapide des taux aux Etats-Unis.

- Les tensions haussières devraient toutefois être limitées du fait des principaux risques qui pèseront sur l'année 2022 : risques géopolitiques, ralentissement de la croissance, atténuation des soutiens budgétaires, crise sanitaire et la volonté de contenir le coût de financement des Etats Européens (notamment de l'Italie, de l'Espagne et de la France).

Au final, dans le scénario central des marchés, l'année 2022 devrait être une année de hausse des taux, qui devrait toutefois rester contenue.

Du côté des indices variables présents sur plusieurs contrats de prêt du Smicval :

- Les taux variables EURIBOR augmentent depuis quelques jours mais restent en territoire négatif. Le discours de la Banque Centrale a sensiblement changé et une augmentation des taux directeurs au cours de l'année 2022 est désormais envisageable.
- Le 1er février 2022, le gouvernement annonce la hausse du Livret A de 0,50% à 1,00%. Cela se traduira par un relèvement du coût des encours indexés sur le taux du Livret A.


Les enjeux de hausse de taux variables sont toutefois limités puisque le syndicat ne présente que 6% de son encours de dette à taux variable.

c) Les conditions de financement du Syndicat

L'année 2021 se termine avec des volumes de liquidités importants. Les besoins des établissements publics ont été largement couverts dans de bonnes conditions financières. Si l'intensité concurrentielle reste limitée, elle est suffisante pour peser sur le niveau des marges bancaires et les conditions de souplesse qui s'étaient dégradées en début de crise sanitaire. Les marges bancaires sont actuellement entre 50pb et 70pb en moyenne sur des financements de 15 ans à 20 ans amortissable.

Pour 2022 les voyants sont au vert, avec des établissements bancaires qui se financent toujours dans de très bonnes conditions. Le facteur de risque le plus important réside dans l'accentuation de la concentration bancaire. Le groupe Caisse des Dépôts et Consignation détient désormais :

- La Banque des Territoires
- 100% de la SFIL Caisse Française de Financement Local
- 66% de La Banque Postale (via le groupe La Poste)

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 
ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

Jusqu'à présent, cette concentration bancaire n'a pas entraîné de modification de la structuration de l'offre bancaire.

Le secteur public local devrait pouvoir continuer à bénéficier de conditions de crédit très attractives pour 2022.

Depuis quelques mois, les offres de financement « vertes » se développent. Certaines sont adossées à une ingénierie financière ou une démarche environnementale ou RSE intéressante, d'autres sont très axées sur la communication. Ces financements peuvent permettre à certains établissements de s'inscrire dans une démarche de « verdissement » de leurs encours de dette. L'enjeu pour les collectivités qui portent de nombreux projets verts (eau/assainissement, valorisation des déchets, réhabilitation de bâtiments, plan vélo, etc.) réside dans la valorisation de ces projets sur leurs modalités de financements et dans le fait de ne pas abandonner à la banque le bénéfice de la nature du projet.

d) Le Syndicat se finance dans de bonnes conditions et reste vigilant vis-à-vis des acteurs bancaires

Dans ce contexte de marché opportun, le Syndicat a lancé sa dernière recherche de financement sur le second semestre 2021.

Le Smicval a obtenu des taux de réponse couvrant jusqu'à 5 fois la demande avec le positionnement des principaux acteurs du marché bancaire couvrant 100% de ses besoins de financement. Les conditions financières obtenues se sont par ailleurs avérées compétitives, ressortant dans le bas de fourchette de marché : le Syndicat a consolidé en 2021 un volume de 1,05M€ auprès de La Banque Postale et 0,5M€ (sur l'enveloppe totale de 2,3M€) auprès de Arkéa sur les taux très compétitifs de 0,82% et 0,64% respectivement !

8. La maîtrise de la dette et projection

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

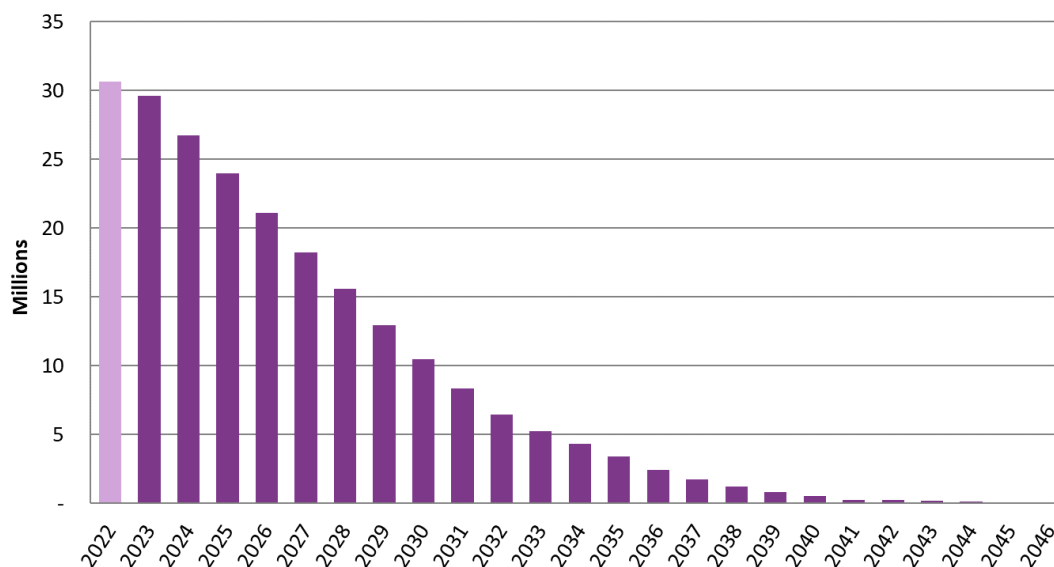
SLOW

ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

a) Le volume de l'encours de dette du Syndicat

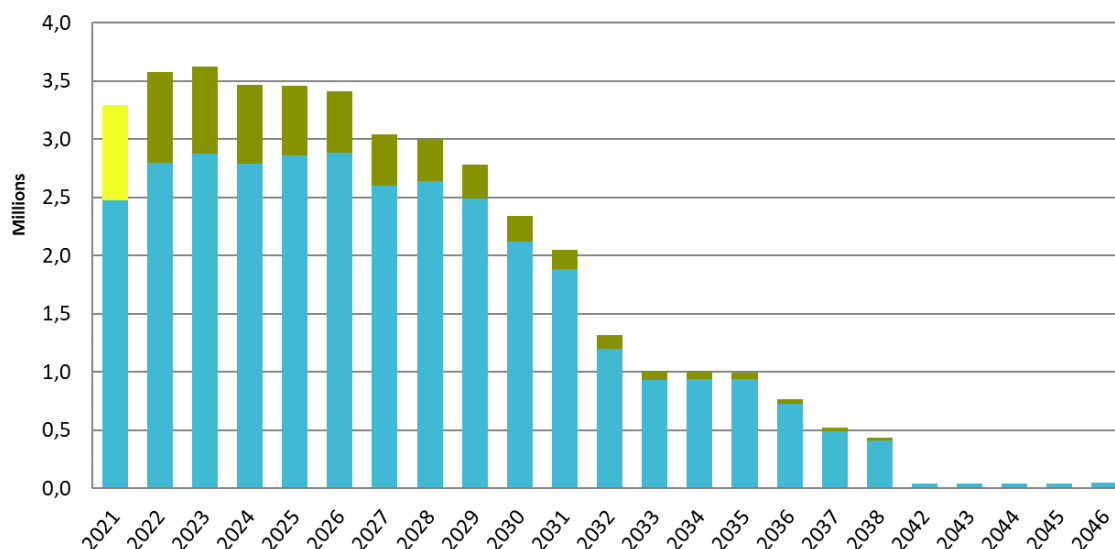
Le volume de l'encours de dette du Syndicat ressort à 30,6 M€ au 1er janvier 2022. L'encours de dette est quasi stable (soit -0,73 % par rapport au 01/01/2021) compte tenu du volume de remboursement contractuel à hauteur de 2,5 M€ et de la dette mobilisée à hauteur de 1,55 M€.

**Extinction de l'encours de dette du SMICVAL au 01/01/2022
y compris le contrat de Arkéa 2022**



Le SMICVAL présente un plancher d'amortissement à 2,6 M€ par an jusqu'en 2026. Afin de limiter cette contrainte, un amortissement à la carte peut être envisagé pour les nouveaux contrats.

**Annuité de dette du SMICVAL au 01/01/2022 y compris le contrat de
Arkéa 2022**

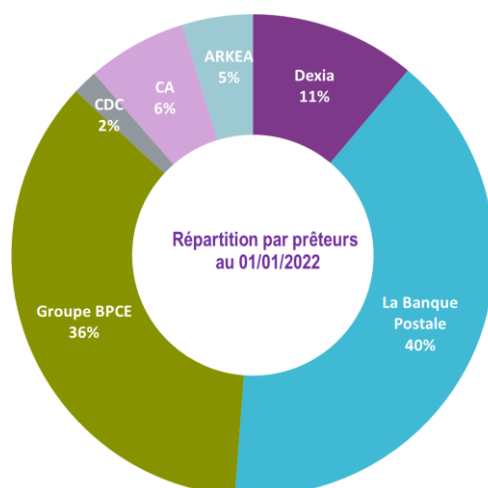


b) La répartition par prêteur de l'encours

Au 01/01/2022, le groupe BPCE et La Banque Postale représentent plus de 76% de l'encours de dette du Smicval. La forte présence de La Banque Postale résulte de la forte performance des prêts proposés au Syndicat, ce qui est atout en terme de coût de la dette. Néanmoins, la capacité d'endettement du Smicval auprès de ces deux institutions bancaires risque d'être limitée à

l'avenir. La diversification des prêteurs reste un enjeu important pour les recherches de financement à venir.

Le graphique ci-dessous représente la répartition par prêteur de l'encours de dette.



Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

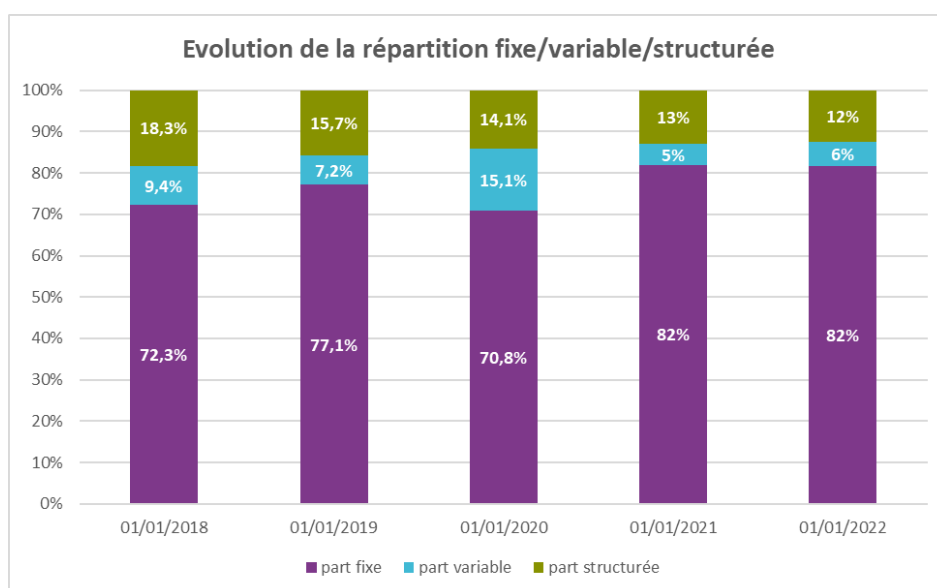
Affiché le

SLOW

ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE

c) *Le SMICVAL présente un encours de dette très sécurisé et un coût moyen en recul*

L'encours de dette à taux fixe du syndicat se stabilise à 82% de l'encours total. Les financements consolidés en 2020 et 2021 sont exclusivement à taux fixe, ce qui permet au syndicat de sécuriser son encours à un niveau performant.



Le coût moyen de la part à taux fixe est en déclin. Lors de ses précédentes recherches de financement, le Smicval a pu bénéficier des conditions de marché favorables, lui permettant d'optimiser le coût moyen de la dette. Dans les conditions de marché actuelles, le coût moyen de la dette du Syndicat ressortira à 2,29% en 2022.

	Encours au (en €)	01/01/2022 (en %)	Coût estimatif (en %)
Exposition Taux fixe	25 022 587	82%	2,12%
Exposition taux variable	1 800 402	6%	0,43%
Euribor préfixé	1 283 794	4%	0,00%
Livret A	516 608	2%	1,50%
Exposition Structurée volatile	3 793 260	12%	4,31%
Total (consolidé)	30 616 249	100%	2,29%

L'encours de dette du Syndicat à taux variable représente 6% de l'encours de dette. Le coût moyen de la part à taux variable ressort à 0,43%, il permet de bonifier le coût moyen de la dette mais reste pénalisé par le niveau du Livret A revu à la hausse à partir de 2022.

Par ailleurs, le SMICVAL présente dans son encours un contrat structuré indexé sur le Libor USD (taux variable américain) dont le capital restant dû est de 3,8 M€ au 01/01/2022 et la durée résiduelle de 9 ans 7 mois. Ce contrat est classé 4 E dans la classification de Gissler. La formule de l'emprunt structuré est la suivante :

- Si Libor USD 12 mois < 6,25 % = 4,31%
- Si Libor USD 12 mois > 6,25% = 4,31 % + 5 *(Libor USD 12 mois – 6,25%).

La barrière sur le Libor USD 12 mois de 6,25% est très sécurisante actuellement. Le risque de basculement du mauvais côté de la barrière (dans le cas d'un Libor USD > 6,25%) est très limité. Ainsi, le SMICVAL devrait payer le taux fixe de 4,31% à court moyen terme.

A noter que les taux LIBOR disparaissent progressivement sur les années à venir (la cessation du LIBOR USD est prévue pour 2023). Une renégociation du prêt sera donc étudiée pour ce contrat.

En résumé, la dette du Smicval reste sécurisée, l'encours de la dette a diminué 2021. Avec les ratios financiers très satisfaisants en 2021 et l'augmentation de ses marges de manœuvre, le Smicval renforce sa capacité d'investissement et commencera progressivement à augmenter l'encours de la dette avec la mise en œuvre du projet.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le



ID : 033-253306617-20220329-2022_14-DE